

INTERVENTION ASSEMBLEE GENERALE DU CGOS DU 13 JUIN 2024 A PARIS

Des acquis qui vous aident au quotidien !

Monsieur le Président, Madame, Messieurs les représentants du Ministère, Mesdames Messieurs les administrateurs, Mesdames, Messieurs, chers collègues, chers camarades,

Situation générale dans la FPH + JO

Cette Assemblée Générale se déroule dans un contexte de relation internationale très anxiogène tant sur le plan économique, social, environnemental, que sur les conflits armés qui se multiplient.

D'ailleurs, FO réaffirme sa solidarité envers les travailleurs et les syndicats qui sont les premières victimes des conflits qui sévissent partout dans le monde. FO continue d'appeler à une résolution pacifique de tous les conflits dans le respect du droit international et dénonce les postures va-t'en guerre et toute escalade guerrière, d'où qu'elles viennent. Dans ce climat très délétère, l'inflation que l'on croyait disparue a repris de plus belle et mis en grande difficulté, la frange de la population les moins nantis mais aussi ceux qui s'en sortaient encore. En effet, le renchérissement de tous les produits de première nécessité (produit alimentaire, et énergétique, logement, prêt bancaire..) ont aussi atteint les agents de la Fonction Publique Hospitalière. C'est la raison pour laquelle, le CGOS à travers ces Commissions de Prestation des Aides et Secours régionales n'ont jamais été aussi indispensables pour délivrer une action sociale aux agents qui en ont le plus besoin. Outre, le contexte inflationniste, les annonces du gouvernement de réduction budgétaires de 10 milliards en 2024 et de 20 milliards d'€ en 2025 vont accentuer les inégalités et la pauvreté en France. La réduction de la dette et des déficits budgétaires sont érigés par le gouvernement et le parlement européen comme un « faire valoir » à toute décision politique, aidé par les supplétifs que sont les agences de notation (agence qui d'ailleurs n'ont même pas vu arriver les krachs boursiers et

ont validé les comptes de la Grèce avant la faillite du pays). Cette austérité budgétaire affaiblira de nouveau la Fonction Publique et les organismes paritaires comme l'assurance chômage, la sécurité sociale et notre caisse de retraite la CNRACL en grand danger et sous la joue des 3 inspections générales pour émettre des préconisations de redressement budgétaire. Les conséquences de ces décisions seront payées par ceux qui ont le plus besoin des services publics, c'est à dire les plus pauvres. Car les services publics sont la richesse de ceux qui n'ont rien !

L'incertitude liée aussi à la dissolution de l'Assemblée Nationale par le Président de la République, Emmanuel Macron, va accentuer les propos violents et se traduire certainement par une montée des discours extrémistes et démagogiques. FO fidèle à ses valeurs de liberté, d'indépendance et contre toute forme de discrimination, ne donnera pas de consignes de vote, car nous savons pertinemment que les promesses qui vont faire légions pendant cette campagne n'engage que ceux qu'y croient. Le syndicalisme doit rester sur le terrain des revendications dans l'intérêt des travailleurs et des plus faibles.

Concernant la situation de la Fonction Publique Hospitalière, elle n'échappera pas aux effets de réductions budgétaires, aux décisions politiques du gouvernement ni à l'équation de réduction budgétaire. Sans augmentation de l'impôts sur les plus riches dans un contexte de croissance atone, l'équation est impossible à résoudre. C'est pourquoi, la situation des établissements de la FPH déjà catastrophique ne pourra s'arranger que si un plan pluriannuel ambitieux est initié.

Renforcement du nombre de places en institut de formations paramédicales, plus de médecins, réouverture de lits et places, mise en place d'un ratio soignant/soigné, revalorisation des carrières, amélioration du Statut de la Fonction Publique, augmentation de la valeur du point d'indice, entre autres...

De plus, la carrière du fonctionnaire au mérite que voulait introduire le ministre de la Fonction Publique, Stanislas Guerini aurait accentué l'individualisation de la rémunération, le chacun pour soi et ainsi mettre à mal les collectifs de travail. Pourtant ce collectif a démontré toute sa puissance pour faire face à la pandémie de la COVID.

Pour FO, le mérite est une valeur morale, elle n'a rien à faire dans la rémunération ou le salaire. Pour preuve, l'ordre national du mérite et la légion d'honneur ne donnent pas droit à une quelconque gratification. Le mérite est un alibi pour prendre aux uns et redonner aux autres ainsi que de casser le statut de la Fonction Publique.

Nous sommes aussi dans une année de Jeux Olympique, dont auraient pu s'attendre à ce que le ministère de la santé mette à disposition des hospitaliers, (applaudie sur les balcons lors de la crise sanitaire), des places dans les disciplines les plus plébiscitées par le public. Malheureusement, ça n'a pas été le cas et fort heureusement le CGOS a pu tout de même en dégoter pour satisfaire les agents de la FPH même si les places obtenues ne sont pas toutes attractives. Le CGOS a donc joué son rôle de pourvoyeur d'action sociale. Néanmoins, il est à noter que ces jeux soi-disant populaires sont devenus quasi-inaccessibles pour ceux disposant de salaire modeste. Nous ne voudrions pas passer pour des « peine à jouir » comme dirait la maire de Paris, qui au demeurant, Mme Hidalgo aura « peine à se baigner » dans la seine puisque celle-ci n'est encore dépolluée. Mais quand même ces jeux vont drôlement faire suer les invisibles du travail qui empruntent chaque jour les transports en commun pour nettoyer, soigner, et sécuriser les lieux pour que les JO se déroulent sans accroc. Ces jeux malheureusement restent réservés à une certaine élite.

Protection Sociale Complémentaire

FO est toujours dans l'attente du démarrage d'une réelle négociation de La PSC, le passage de 6 ministres de la santé depuis 2022 n'a pas accéléré la mise en place d'une PSC, bien au contraire. De plus, la dissolution annoncée dimanche dernier par le Président de la République va encore retarder l'octroi d'une Protection Sociale Complémentaire aux agents de la FPH alors que notre versant est déjà très en retard comparé aux versants État et Territoriale. Pourtant, il nous semble que prendre soin des hospitaliers par une prise en charge de haut niveau doit être une priorité. Et comme FO a une entière confiance à l'hôpital public et à son haut niveau d'expertise et de recherche,

nous souhaitons une complémentaire santé comprenant l'amélioration de l'article L722-1 et 2 dit des soins gratuits. En effet, un super article des soins gratuits revisité serait un acte fort de santé publique et de prévention, car un hospitalier bien soigné peut travailler dans de meilleures conditions et prendre soin des autres. Il est d'ailleurs incompréhensible que la FPH soit le dernier versant de la Fonction Publique à discuter et négocier la PSC alors que la santé est le cœur de métier de la FPH. L'expression « les cordonniers sont les plus mal chaussés » prend tout son sens ici.

De plus, l'action sociale du CGOS complétée par une PSC de haut niveau dont celle-ci pourrait être pilotée par le CGOS paritairement pourrait être le duo gagnant de l'attractivité et de la fidélisation des agents de la FPH.

Bien être soigné et disposé en dehors du travail de loisirs, de la culture et des aides sociales est une suite cohérente pour le CGOS et de la bienveillance des hospitaliers.

Taux de contribution déplafonné à 1,42%

Ça y est, nous y sommes, l'arrêté déterminant le taux de contribution de l'action sociale est enfin paru et ce n'est faute de l'avoir réclamé. Mais maintenant il faut attendre la mise à jour des logiciels RH (ce ne sont plus les DRH qui commandent mais les prestataires de logiciels !) pour que nous puissions évaluer si ce taux a été correctement calibré pour qu'il ne manque pas un centime à notre salaire différé. Si tout bien pesé, nous aurions beaucoup plus de contributions, ce que nous ne pensons pas au regard du niveau d'expertise de nos hauts fonctionnaires pour surtout ne pas trop favoriser l'action sociale du CGOS et ainsi contenir la sacro-sainte dette publique, FO considèrera que surplus est un rattrapage face au retard pris par cet arrêté.

Malheureusement, depuis que désormais le déplafonnement de la contribution est en vigueur au 1er janvier de cette année et que l'entièreté des revalorisations salariales seront pris en compte avec l'effacement de l'indice plafond 489 majoré, le grand argentier Bruno Lemaire annonce des milliards d'économie et suivi par son comparse Stanislas Guerini, ministre de la Fonction Publique en rajoute pour que les agents publics n'aient pas un kopeck en 2024 et même voire 2025. Cette austérité ne donnera aucun effet supplémentaire à l'action sociale du CGOS dans l'immédiat. C'est pourquoi, si le déplafonnement est une étape positive, c'est sur l'augmentation du taux de contribution qu'il faut agir désormais pour améliorer sensiblement l'action sociale envers les agents actifs et les retraités, si nous voulons continuer à les servir dignement. FO revendique le passage à 3 % le taux de contribution au CGOS.

Axes Stratégiques

Il nous est demandé de nous positionner sur les axes stratégiques 2024-2028, si de nombreux thèmes de ce plan d'actions nous paraissent opportuns et cohérents pour l'avenir du CGOS. FO tient à préciser ses positions :

Concernant la consolidation de l'action sociale envers les médecins, elle ne pourra se faire qu'à la condition qu'une contribution soit arrêtée et que la gouvernance ne se fasse pas à la défaveur des organisations syndicales représentant les agents publics. Car à ce jour, les développements informatiques pour intégrer les médecins ont été financés sur notre salaire différé.

Sur les offres complémentaires, même si elles existent déjà par convention avec le CGOS, elles doivent être limitées pour rester marginales et ainsi maintenir le pacte républicain de l'égalité de traitement entre agents et établissements afin d'éviter toute concurrence et surenchère.

Sur l'organisation interne du CGOS, pour FO, elle doit se concrétiser par un dialogue social constructif et resserré autour des OS représentatives du CGOS. Il ne pourrait en être autrement au regard du fonctionnement paritaire du CGOS et de nos valeurs de responsabilité sociale que nous portons.

De plus, comme nous sommes dans le plan d'action stratégique, il est pour FO indispensable d'adapter la validation des dossiers des actifs au CGOS, car de nombreux dossiers sont restés en souffrance trop longtemps depuis ces 2 dernières années. Ce qui a généré beaucoup de mécontentement de la part des agents qui ne comprennent pas notre lenteur dans une société du tout, tout de suite qui s'intensifie. Mais nous savons que sur ce dossier la Direction Générale essaie d'y remédier mais cela doit aller vite !

Prestations Actions du CGOS

Suite aux différentes revalorisations salariales et aux reclassements liés au SEGUR de la santé, pour FO, il est urgent de revoir sensiblement pour l'année 2025, l'ensemble des grilles de coefficients familiaux et équation qui détermine le niveau des prestations. En effet, la Prestation Etude Education Formation (PEEF) est en fort recul que ce soit en termes de montant ou de bénéficiaire car nos projections de relèvement des paramètres ont été trop modestes dans un contexte où les contributions ont été pourtant à hauteur de + 4,66 %, pour un taux directeur déterminé en début d'année à +2 %. Il est vrai que le fort déficit 2023 à - 47M€ a refroidi tous les administrateurs, à prendre des décisions ambitieuses. Le budget 2025 devra être un budget de rééquilibrage des niveaux de prestations.

Concernant la prestation naissance en baisse de 3,5 %, force est de constater que les hospitaliers n'ont pas écouté le Président de la République sur l'impérieuse nécessité de réarmer démographiquement la France. Pas étonnant, dans une société où l'avenir semble sombre : changement climatique, guerre, catastrophe, difficultés sociales et économiques.

Répartition Budgétaire Nationale Régionale

C'est un éternel recommencement à l'AG, 76 % - 24 % ou 75 % - 25 % pour la part nationale et régionale, telle est la question ? pour les prudents, il ne faut rien changer et pour les audacieux revenons à la répartition originelle de 75-25. FO a fait son choix et mise sur l'audace pour rendre un peu de mou budgétaire aux régions. Nous motivons notre positionnement par une demande toujours plus importante des retraites en régions, un excédent budgétaire pour l'année 2023 reconstituant les réserves, et pourquoi pas la mise en place de la prestation CESU multi-services, la prestation informatique, et mobilité douce. Nous voterons donc contre le 76-24 proposé.

Actions Sociales envers les Retraités

Depuis l'ouverture de l'action sociale aux retraités aux mêmes conditions que les agents actifs, les montants qui leur sont attribués sont en augmentation. C'est la raison pour laquelle FO reste attentif à ce poste de dépenses pour ne pas constater de dérive budgétaire qui viendrait à terme amoindrir l'action sociale des actifs. Si tel était le cas, à l'avenir nous proposerions des critères sociaux de sélections. Evidemment, notre position serait différente si le prochain gouvernement, nous octroie un passage des contributions de 1,42 % à 3 % que nous revendiquons.

Handicap

Nous profitons de la présence du ministère de la Santé (non présent malheureusement) pour réitérer notre demande forte de défiscalisation et désocialisation de la prestation handicap du CGOS pour que l'entièreté du montant soit réellement affectée aux enfants en situation d'handicap.

Je salue et remercie l'ensemble des personnels du C.G.O.S pour leur investissement et leur disponibilité auprès des hospitaliers et des administrateurs. À FO, nous savons que la continuité et l'adaptation au numérique et notamment avec le projet IRIS modifieront vos métiers et vos organisations de travail. Mais, nous le savons tous, si le C.G.O.S veut rester l'acteur

incontournable des œuvres sociales, c'est par l'investissement et le fruit de votre travail, en concomitance avec les administrateurs, que nous réussirons.

Enfin, Le CGOS vient d'être conforté et sécurisé juridiquement avec la parution de l'arrêté du taux de contribution, nous pouvons y voir de la part du ministère de la Santé et de ses fonctionnaires qui mettent en exergue leur politique, un certain attachement à l'action sociale du CGOS. Nous ne pouvons que nous en féliciter et continuer notre travail dans un fonctionnement qui démontre sa pertinence, c'est-à-dire le paritarisme. Le paritarisme n'est pas un gros mot, il fonctionne en respectant toutes les diversités et sensibilités qui la compose. Ce n'est pas FO, CGT, CFDT, UNSA, SUD, ou la Fédération Hospitalière de France qui ont raison mais bien toutes ces composantes après négociation et concertation, qui construisent le CGOS d'aujourd'hui et de

demain. Il ne reste plus qu'un verrou à faire sauter pour atteindre le paritarisme le plus total, c'est l'hégémonie de la FHF sur la présidence du CGOS et sa voix prépondérante. FO est dans une attente forte pour que la position doctrinaire de la FHF change. A bon entendeur salut !

Le CGOS est unique, il est une force, il est solidaire, il est paritaire, il est égalitaire, il est multiple, il est salubre, il est social, le CGOS est à nous, à vous, à nous tous !

Vive le CGOS

La Composante FO du CGOS